Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260528-20260528006-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du 28 mai 2026
Délibération

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 21 mai 2026 et affichés à la mairie le 21 mai 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 13 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents (14) : *BOULVAIS David, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony (arrive à 19H30), GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, PEDRONO Tanguy, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*
Absent excusé (1) : *CARO Fabrice*
Pouvoirs (1) : *Mr CARO Fabrice donne pouvoir à Mme DIABAT Françoise*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:Tanguy PÉDRONO*

6-Demande de transfert du lieu de célébration des mariages

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75 ;
Vu l'instruction générale de l'état civil ;

M. le maire expose que la salle des mariages, qui sont célébrés dans cette salle du conseil municipal, n'a pas une très grande capacité d'accueil (20 personnes environ), et n'est pas conforme aux règles d'accessibilité. L'organisation des mariages pourrait sera tenir dans le lieu suivant : salle annexe de la salle polyvalente. Cependant, cette salle n'étant pas dans la maison commune (mairie), et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle, en salle des mariages. Le procureur de la République, sera également sollicité en ce sens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
- Décide d'affecter la salle annexe de la salle polyvalente en salle des mariages, à condition d'obtenir un avis favorable de la part du procureur de la république
- Autorise M. le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

Le 29 mai 2026,
Le Maire, David BOULVAIS

MAIRIE DE CRUGUEL (Morbihan)